

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 152

présenté par
M. Dubernard, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales
Mme Martine Billard, M. Michel Charzat
et les commissaires membres du groupe socialiste,
M. Maxime Gremetz et les commissaires membres du groupe
des député-e-s communistes et républicains

ARTICLE 32

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La commission a décidé de supprimer cet article relatif au décompte des effectifs dans les entreprises.